

INTERVIEW. « Ils ont fait une totale confiance aux vendeurs et conseillers »

Michel Besnard, le président du Collectif des victimes des pesticides de l'ouest, revient sur la situation de Maria et Francis Davenel. Il évoque aussi les missions de l'association.

→ **Quelques mots sur la situation de Maria et Francis Davenel.**

C'est très rare qu'une femme conduise un pulvérisateur ou fasse des traitements. Ceci dit, même si la conjointe n'utilise pas des pesticides de manière intensive, elle peut en subir les conséquences. En faisant du nettoyage autour des bâtiments avec des produits par exemple. Pourtant, c'est un couple qui avait certaines

convictions dans la façon de travailler et la façon de changer les choses, mais ils se sont retrouvés quand même un petit peu manipulés, si on peut dire ça comme ça. Mais je pense que c'est le cas pour d'autres agriculteurs qui ont été touchés par les pesticides. Ils ont fait une totale confiance aux vendeurs et les conseillers.

→ **Votre collectif fait-il face à une hausse des victimes accompagnées ?**

On constate une hausse parce que l'on accompagne plus de gens. Mais il y a aussi ceux qu'on ne voit pas. Certains ne font pas le lien avec leur métier, soit parce qu'ils ne sont pas informés, soit ils sont dans le déni. Mais les maladies

sont bien là. Dans les campagnes, il y a énormément de cancers et de maladies.

→ **Quelles sont les maladies les plus fréquentes ?**

Parkinson est la première sur les 336 à ce jour. Cela représente 35 % des victimes accompagnées. Après, c'est le cancer de la prostate. Ces deux maladies représentent à elles seules plus des 2/3 des maladies reconnues.

→ **Combien de personnes accompagnez-vous ?**

Depuis 2015, 560 personnes victimes des pesticides sont venues frapper à notre porte. Pour l'essentiel, elles sont paysans, salariés de coopératives, employés d'espaces

verts, paysagistes, riverains des épanages de pesticides. Parmi ces personnes, 435 ont engagé un parcours en vue d'obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle ; 301 d'entre elles ont été à ce jour reconnues en maladie professionnelle dont 25 d'entre elles pour 2 ou 3 maladies, soit 336 maladies reconnues. Juste un rappel : notre association est constituée uniquement de bénévoles et ne vit que des adhésions et des dons de ses 753 adhérents à ce jour.

→ **Quelles sont les missions du collectif ?**

Notre travail s'organise maintenant à peu près sur toute la Bretagne et les Pays de la Loire. Notre expérience

montre qu'accompagnement et solidarité sont nécessaires pour que la démarche du malade puisse être conduite à son terme. En effet, la maladie constitue déjà, à elle seule, une charge mentale qui ne laisse pas beaucoup de disponibilité pour s'occuper d'autre chose. Être guidé, conseillé, rassuré est un réconfort. Au sein de notre association, l'accompagnement de chaque démarche individuelle est un pas supplémentaire vers un but commun : en terminer avec l'utilisation de ces poisons légaux que sont les pesticides.

→ **Comment se déroule le parcours d'une personne reconnue victime des pesticides ?**

La personne reconnue en maladie professionnelle obtient le versement à vie d'une rente financière dont le montant dépend du taux d'incapacité Permanente Partielle (PP) fixé par le médecin-conseil de la MSA ou de la CPAM et le Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP). Plus les séquelles de la maladie sont importantes, plus le taux est élevé, normalement. En effet, une démarche peut très bien débiter plusieurs années après le décès de la personne. Par exemple, dans le Collectif, une personne a été reconnue en maladie professionnelle 11 ans après son décès.